



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 1385/21/DG/CNPS DU 31 DEC. 2021

portant attribution de la Lettre-commande, objet de la Demande de Cotation n°05/DC/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/21 du 28 septembre 2021 pour la fourniture et l'installation d'un autoclave à vapeur saturée d'une capacité de 450 litres au minimum à l'unité de stérilisation du Centre Hospitalier d'Essos (CHE) à Yaoundé

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS);
- VU la Résolution n°01/21/PCA du 08 février 2021 modifiant et complétant la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS);
- VU l'Avis de Consultation n°05/DC/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/21 du 28 septembre 2021;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 14 octobre 2021 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 09 novembre 2021 ;
- VU la lettre n°9192/21/CNPS/DG du 30 novembre 2021 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 21 décembre 2021.

DECIDE :

Article 1^{er}. – Le prestataire **CHIMIC MED Sarl B.P: 1617 Yaoundé**, est déclaré attributaire de la Lettre-commande, objet de la Demande de Cotation n°05/DC/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/21 du 28 septembre 2021 pour la fourniture et l'installation d'un autoclave à vapeur saturée d'une capacité de 450 litres au minimum à l'unité de stérilisation du Centre Hospitalier d'Essos (CHE) à Yaoundé pour un montant de **FCFA HTT 23 000 000 (vingt-trois millions)** et un délai d'exécution de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM-BEC
- DFC
- DAG/SM
- DECT

31 DEC. 2021
Yaoundé, le

Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame